

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 15 MAI 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 15 mai 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle polyvalente des Chapelles, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUÉS, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Guillaume DESRUÉS

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Paul PELLECUER donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michelle ANXIONNAZ est désignée secrétaire de séance

2024-49 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

VU le Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire les besoins du service Eaux et assainissement et préparer la prise de compétence au 1^{er} Janvier 2025 ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Technicien à temps complet afin d'assurer les fonctions de technicien en support du responsable du service Eau et Assainissement en anticipation de la prise de compétence.

Cet emploi permettra d'exercer les missions suivantes :

- Suivi des travaux communaux ;
- Visite des ouvrages pour compléter les annexes des procès-verbaux de transfert des compétences ;
- Amélioration des connaissances du patrimoine (mise à jour plans et SIG) ;
- Répondre aux Demandes d'Interventions et Commencements des Travaux (DICT), Demandes de Renseignements (DR) et instruction des demandes d'urbanisme ;
- Elaborer les projets techniques sous contrôle du responsable du service et en partenariat avec les maîtres d'œuvres et les délégués ;
- Mise en application du Schéma Directeur communautaire ;
- Encadrement de prestataires externes dans la conduite des projets (AMO, MOE, BET, bureaux de contrôle, entreprise travaux,) ;
- Suivi conformité incendie en relation avec le centre de secours et communes (stockage, contrôle débit pression, renouvellement des PI et déneigement).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} Septembre 2024, un emploi de technicien eau potable dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2024 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

